



Déchèterie



NOUVEAU

UNE CARTE POUR ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES

A compter du 26 juin 2019, les habitants de REDON Agglomération vont devoir se munir obligatoirement de leur carte magnétique pour accéder dans les déchèteries communautaires.

Cette carte a été distribuée à l'ensemble des habitants et professionnels lors de la mise à disposition des bacs.

L'objectif principal de cette nouvelle disposition est de réguler le nombre de véhicules circulant simultanément sur les plateformes des déchèteries et offrir à chaque usager, un accueil optimal et sécurisé.

Le nombre de véhicule, à un même instant, sur la plateforme, sera limité. . Cela permettra de recentrer les missions de l'agent d'accueil sur l'optimisation du tri des déchets et ainsi limiter le volume de déchets enfouis.

La limite de 4 m³ par jour et par passage reste en vigueur afin de permettre à tous les usagers de déposer sur les horaires d'ouverture et éviter que la capacité d'accueil ne soit mobilisée par de gros dépôts.

Par ailleurs, le nombre de passage à la déchèterie n'est pas limité.

Juin 2019

+ d'infos : 02 99 70 34 34

contact@redon-agglomeration.bzh

www.redon-agglomeration.bzh

Formulaire à remplir pour obtenir une carte de déchèterie

NOM :

Prénom :

Adresse complète du lieu d'habitation :

CP :

Commune :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Date d'entrée dans le logement :

Nombre de personnes dans le foyer :

Nature du résident et de l'habitation (entourez les mentions utiles)

> Propriétaire > Locataire > Résidence principale > Résidence secondaire

> Maison neuve > Rénovation > Jamais équipée d'un bac

Si cette habitation est une résidence secondaire, merci d'indiquer l'adresse de votre résidence principale :

Adresse complète :

CP :

Commune :

Pays :

Si cette habitation est une location, merci d'indiquer le nom et l'adresse du propriétaire :

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

CP :

Commune :

Pays :

Autres informations utiles :

Merci d'adresser ce formulaire dûment complété par mail à

contact@redon-agglomeration.bzh

Les cartes vous seront adressées par courrier postal.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du service de collecte des déchets ménagers et à la facturation de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères. Le destinataire des données générales est REDON Agglomération Bretagne Sud. »

Les données de facturation sont transmises à titre informatif à la collectivité territoriale compétente pour la gestion des déchets et le service des finances publiques ». Conformément au Règlement Général de Protection des Données et à la loi informatique et libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au Délégué à la Protection des données de REDON Agglomération Bretagne Sud.

Juin 2019

+ d'infos : 02 99 70 34 34

contact@redon-agglomeration.bzh

www.redon-agglomeration.bzh

REDON
Agglomération
ASS Bretagne Sud